

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur José ALMEIDA	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Céline TONOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Frédéric GOULLIER
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Convention de financement de travaux relatif à l'extension du réseau d'assainissement de la rue de Corton à Chevigny-Saint-Sauveur permettant le raccordement des parcelles cadastrées 171 AO 3 et 171 AO 430 (en partie)

Le réseau d'assainissement de la rue de Corton à Chevigny-Saint-Sauveur nécessite une extension pour permettre le raccordement au réseau les parcelles cadastrées 171 AO 3 et 171 AO 430 (en partie).

Cette extension est rendue nécessaire pour le recueil des eaux usées générées par la construction de logements collectifs situés au droit du n°13 de la route de Dijon à Chevigny-Saint-Sauveur. Ce projet immobilier est porté par la société civile immobilière Est (PROMOGIM).

Cette extension du réseau d'assainissement est réalisée à la demande de l'aménageur des parcelles et à sa charge.

Il s'agit d'une extension d'un réseau d'assainissement strict se déversant dans le réseau existant d'assainissement strict de la rue de Corton.

Le rejet des eaux pluviales généré par le projet immobilier sera quant à lui déversé de manière régulé dans le réseau d'eaux pluviales longeant les parcelles 171 AO 3 et 171 AO 430 (en partie) à viabiliser.

Conformément au PLUi HD de Dijon métropole, tout rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement à créer est proscrit. Pour s'assurer du respect des prérogatives décrites dans le PLUi HD de Dijon métropole, une enquête de conformité des raccordements des branchements d'assainissement et d'eaux pluviales sera réalisée par l'aménageur.

L'extension sera constituée canalisations en PVC CR16 de diamètre nominal 200 mm sur une longueur totale de 55,00 ml et de 3 regards de visite diamètre nominal 1 000 mm. L'extension ne tient pas compte de la création du branchement qui sera réalisé par le délégataire à la demande et à la charge de l'aménageur.

Ces travaux d'extension, estimés à 29 902,51 € H.T. soit 35 883,02 € T.T.C. et comprenant le coût des travaux, les frais de mission complète de maîtrise d'œuvre hors phase ACT, le coût des essais de compactage de tranchée, le coût de vérification l'étanchéité de la future antenne ainsi que les frais de communication destinée aux riverains et au grand publics. Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole et refacturés à l'aménageur (la société civile immobilière Est (PROMOGIM)).

Cette convention régit les modalités de réalisation de ces travaux et son financement.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de prendre** acte de la présentation de la présente convention de financement de travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	